

**Rapport de la commission N° 72 / 2018**

**Rapport-préavis N° 2018/23 du 31 mai 2018 intitulé « Marchés, terrasses et manifestations »**

**Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail » ; Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny « Le marché se meurt ? Vive le marché » ; Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! » ; Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses » ; Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! »**

---

Présidence : M. Daniel Dubas

Membres de la commission : Mme Véronique Beetschen, Mme Anne-Françoise Decollogny, M. Benoît Gaillard, M. Henri Klunge, Mme Paola Richard-de-Paolis, Mme Graziella Schaller (remplace M. Jean-Marie Fürbringer), M. Philipp Stauber, M. Joël Teuscher, M. Nicolas Tripet

Membres absentes : Mme Céline Misiego, Mme Anita Messere

Membres de la Municipalité et de l'administration communale : M. Pierre-Antoine Hildbrand (directeur de la sécurité et de l'économie), Mme Florence Nicollier (cheffe du service de l'économie), Mme Julie Wuerfel (unité développement durable)

Notes de séance : Mme Christine Mounir (service de l'économie)

Lieu : Port-Franc 18, salle 157

Date : 6 septembre 2018 / 16h30-18h30

---

**1. Discussion générale sur les marchés lausannois**

La commission relève la bonne qualité du rapport-préavis et les réponses globalement satisfaisantes par rapport aux questions soulevées par les cinq postulats.

Les avis sont largement favorables aux marchés en fin de journée, car cela répondrait à de nouvelles façons de vivre et permettrait à des personnes actives d'accéder à une offre intéressante. Notamment la création du marché de la Sallaz est largement appréciée. D'autres relèvent que des marchands seraient sceptiques quant à la demande réelle après 18 heures. Il est également relevé que cette tranche horaire serait plus favorable aux revendeurs plutôt qu'aux producteurs. Un commissaire suggère de réfléchir à une façon de distinguer plus clairement les marchands-producteurs des marchands-revendeurs, par exemple à travers un guide ou un label qui renforcerait la visibilité des producteurs locaux. Si certains commissaires apprécient cette piste, d'autres jugent que ce n'est pas une tâche dont la ville devrait s'occuper ou que le client peut déjà comparer les prix et la provenance des produits, qui sont obligatoirement indiqués. Le Municipal relève qu'il est difficile de faire une distinction claire entre producteurs et revendeurs, la plupart étant les deux à la fois, mais que les contraintes en termes d'horaires seraient effectivement grandes pour les producteurs. Un label imposerait des contrôles difficiles à mettre en place.

La mise en place de marchés de quartiers se fait sous l'impulsion du service de l'économie, d'associations locales, lors de nouvelles constructions ou d'aménagements d'espaces urbains par exemple. Le service de l'économie étudie ensuite les aspects techniques (disposition des lieux, autres commerces avoisinants, etc.).

Toutes les postulantes et tous les postulants sont satisfaits la réponse à leur postulat respectif et proposent d'accepter la réponse de la Municipalité.

## 2. Analyse de points spécifiques du rapport-préavis

Point 5.1 : Il existe une courte liste d'attente de marchands déjà titulaires qui souhaitent changer d'emplacement. Il est également possible d'obtenir un emplacement occasionnel.

Point 5.2.1 : Il ressort d'une consultation informelle effectuée par les inspecteurs du service de l'économie que les marchands ne souhaiteraient majoritairement pas déplacer le marché du mercredi matin au mercredi après-midi.

Point 5.4.2 c) : Le déplacement du futur marché alimentaire de St-François à la rue de Bourg durant le marché de Noël est inévitable, les chalets ne pouvant être entreposés dans les rues en pente.

Point 6 : Un commissaire estime qu'il y aurait trop de manifestations à Lausanne. L'accumulation de manifestations aurait un impact négatif, et la Municipalité pourrait développer une stratégie pour limiter leur nombre. Le Municipal précise que la majorité des manifestations relève de l'initiative privée et qu'il est difficile, dans le cadre légal actuel, de les interdire. Il y aurait effectivement une tendance à l'augmentation de manifestations, lesquelles rencontrent du succès. A certains endroits, il y a des restrictions pour limiter les nuisances, par exemple à la Place de la Navigation qui demeure exempte de toute manifestation un week-end par mois en été. Plusieurs membres de la commission expriment leur soutien à une grande quantité et variété de manifestations, qui donnent des impulsions positives et qui rapportent à la ville en termes d'image.

Point 7 : Un commissaire souhaiterait avoir des procédures facilitées pour les restaurateurs, tout en appréciant les informations disponibles sur le site internet. Un autre commissaire estime au contraire que les bases légales, notamment cantonales, ne laissent que peu de marge de manœuvre, mais que le site internet devrait être plus convivial et refléter une attitude plus encourageante et promotionnelle. Il regrette qu'il n'existe par exemple pas un recueil des terrasses. Selon le Municipal, il serait délicat que la ville fasse la promotion de certains établissements plutôt que d'autres, mais Lausanne Tourisme pourrait bien s'en occuper davantage.

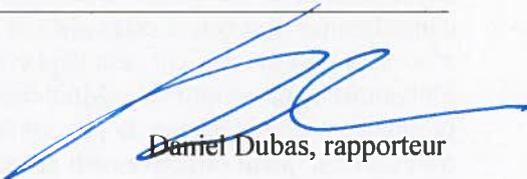
Sur la politique des édicules, la commission estime que celle-ci est globalement satisfaisante. Faudrait-il en créer davantage, par exemple au parc du Denantou ? La Municipalité souhaite limiter l'offre commerciale dans les parcs publics pour préserver les familles. Un commissaire estime qu'il y a trop de critères peu réalistes relatifs à l'application des principes du développement durable dans les édicules. Il lui est répondu que ces critères sont intégrés dans les nouvelles conventions et qu'ils dépendent de chaque édicule, s'agissant surtout d'une sensibilisation au développement durable. Ces établissements appartiennent à la Ville et il serait donc important de leur donner une plus-value en termes de produits et de prestations proposées.

---

**Décisions de la commission : Toutes les conclusions du rapport-préavis sont votées séparément et acceptées à l'unanimité des membres présents.**

---

Lausanne, le 6 décembre 2018

  
Daniel Dubas, rapporteur